

05/6

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 17 octobre 2005

Présents

Frank BARON, Christian LARGER, Olivier STORCH.

Nicolas BRACONNAY, Gwenolé BUCK, Cécile FANDOS, Pascal ACHARD, Etienne MANGEOT.

Absents ou excusés

David ABIKER, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à James Mc CEARNEY), Jean-Claude LESCURE (procuration à Olivier STORCH), James Mc CEARNEY.

Patrick GENEVAUX, Natacha FILIPPI, Johnn Alexander GARCIA CAYCEDO.

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
M. Richard COLLINS	responsable du service des langues,
Mme Ghislaine FAU	responsable adjointe du service des langues,
M. Aurélien KREJBICH	directeur des services généraux et de l'immobilier.

*
* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Bilan des admissions à Sciences Po pour l'année 2005. | p. 2 |
| II. | Présentation de la politique des langues étrangères à Sciences Po. | p. 7 |
| III. | Processus et calendrier de la reconnaissance des groupements associatifs. | p. 9 |
| IV. | Présentation du contrat d'assurance souscrit par Sciences Po au profit des étudiants. | p. 9 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 11 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 17 octobre 2005

La séance est ouverte à 18h 10 sous la présidence de Gwenolé BUCK.

I. BILAN DES ADMISSIONS A SCIENCES PO POUR L'ANNEE 2005

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il présentera le bilan des procédures d'admission en 1^{er} cycle et en Master en les replaçant dans leur contexte depuis cinq années. Le premier résultat frappant est que de 2000 à 2005, toutes procédures et tous cycles d'études confondus, le nombre de candidats à l'entrée de Sciences Po a augmenté de 50%, passant de 6100 en 2000 à près de 9000 candidats l'année dernière. Dans le contexte de cette augmentation et en conformité avec ce qui avait été décidé en Conseil, on a choisi de faire progresser l'admission en 1^{er} cycle. Aujourd'hui, en Master, 60% des étudiants sont issus des 1^{ers} cycles de Sciences Po et 40% sont entrés directement en 4^{ème} année.

En 1^{er} cycle, on a noté une augmentation très forte des candidatures, passant, toutes procédures confondues, de 4000 candidats en 2000 à 5800 en 2005, soit une augmentation de 44%. Cette augmentation a principalement concerné l'examen d'entrée en 1^{ère} année, qui, de 2000 à 2005, a connu une hausse de près de 150% du nombre de candidats, passant de 1400 à 3600 candidats. Parallèlement, Sciences Po a refusé une politique de recrutement malthusienne et a préféré, au maintien du nombre global des admis, le maintien du taux de sélection, voire sa légère augmentation. Pour 4000 candidats aux différentes procédures d'entrée en 1^{er} cycle en 2000, le taux de sélection était de 11,5%. Cette année, il a été de 13,3% pour près de 6000 candidats. Justifiant et expliquant cette augmentation, on note une diversification des modes d'admission en 1^{er} cycle. En 2000, accompagnant l'ouverture du 1^{er} cycle franco-allemand de Nancy, suivie de celle du cycle ibéro-américain de Poitiers et du cycle est-européen de Dijon, Sciences Po a créé une procédure internationale pour les élèves ayant effectué leurs études secondaires à l'étranger. En 2000, il y avait eu 11 candidats étrangers au 1^{er} cycle de Nancy. Cette procédure internationale a explosé en 2005, avec 600 candidats étrangers à un des quatre cycles en région, le 1^{er} cycle Moyen-Orient Méditerranée de Menton ouvrant cette année. Cette voie d'admission permet de recruter d'excellents profils plurilingues et multiculturels ayant étudié à l'étranger. Elle n'a pas encore donné tout son potentiel. C'est un des baromètres de l'internationalisation de Sciences Po. L'Institut organise aujourd'hui une vingtaine de commissions d'admission dans une vingtaine de pays différents tout au long de l'année. Dans le cadre de cette procédure internationale, 7 candidats ont été admis en 2000 et 186 en 2005. En 2001, la mise en place des Conventions d'Education prioritaire a renforcé encore cette diversification du recrutement. La première année, il y avait 39 admissibles et 18 admis. Cette année, il y a eu 141 admissibles et 57 admis.

Avec le maintien d'un taux de sélection d'un peu plus de 11% à l'examen d'entrée en 1^{ère} année, il s'agit d'une épreuve extraordinairement sélective. Les CEP ont un taux de sélection de 16,5%. En ce qui concerne l'admission au titre de la mention Très Bien, il y avait 730 candidats cette année, soit une hausse de près de 50% en une année. Le taux de sélection pour cette procédure était de 22,5% cette année. Pour la procédure internationale, le taux de sélection était de 37% en 2005. Cette année, sur l'ensemble des élèves de 1^{ère} année présents sur les cinq campus, 62,5% ont obtenu une mention Très Bien au baccalauréat et 25,5% ont obtenu une mention Bien.

Parallèlement, en raison d'un rééquilibrage volontaire, il y a eu un léger tassement des candidatures à l'entrée en 2^{ème} année. On a privilégié le recrutement des élèves qui souhaitent faire toute leur

scolarité à Sciences Po. C'est vrai pour le campus de Paris, et encore plus pour les campus en région, dont la spécificité culturelle et la pratique assidue d'une langue étrangère nécessitent sur place un investissement d'au-moins deux ans. Le taux de sélection à l'examen d'entrée en 2^{ème} année est de 8,6%. Il est de 21% pour l'admission au titre de la mention Très Bien et de 22% pour la procédure internationale, qui n'est que marginale sur les campus.

Il y a également eu une forte augmentation des candidatures pour l'admission en Master. En 2000, il y avait 2072 candidats, toutes procédures confondues : examen d'entrée, admission au titre de la formation continue diplômante et procédure d'admission pour les étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme de fin d'études de 1^{er} cycle (CIEP). En cinq ans, il y a eu une augmentation de 53% des candidatures, qui sont passées à 3171 en 2005. Pour ce qui est de l'examen, l'augmentation a été particulièrement forte, avec une hausse de 50% du nombre de candidats. La baisse du nombre d'admis est due à la politique de rééquilibrage entre les étudiants venant des 1^{ers} cycles de Sciences Po et ceux venant de l'extérieur. Le taux de sélection est donc passé de 35% en 2000 à un taux de sélection plus sévère, ce qui s'explique aussi par l'introduction d'une épreuve orale d'admission. En cinq ans, la formation continue diplômante est passée de 44 à 70 candidats et de 12 à 18 admis. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers en Master est à la fois très significative et contrastée : significative parce que le nombre de candidats est passé de 278 à 480 en cinq ans, et contrastée parce qu'il y a eu une année de pic, avec 676 candidats en 2003, suivie d'une forte baisse en 2004. Cette baisse en 2004 s'explique en partie par la hausse du prix de retrait des dossiers de candidature, ce qui a permis d'opérer un tri entre les candidatures sérieuses et celles qui ne l'étaient pas vraiment. En outre, la réforme du Master en 2004 a pu entraîner des incertitudes chez les étudiants étrangers sur ce que serait la carte définitive des formations proposées. Les candidatures sont reparties à la hausse en 2005, ce qui est un signe positif. En ce qui concerne les taux de sélection en 2005, ils ont été de 14% pour l'examen d'entrée, ce qui est très sélectif sans être prohibitif, de 25% pour la formation continue diplômante et de 40% pour le CIEP.

Laurent Bigorgne tient à attirer l'attention sur un certain déséquilibre dans les résultats de l'examen d'entrée en master cette année. De 2004 à 2005, la part des admis venant de l'Université est passée de 51% à 62,5%. La part des élèves des grandes écoles a baissé, passant de 36% à 20,5%, celle des autres IEP a augmenté, ce qui s'explique par l'intérêt de ces étudiants pour la diplomation à bac+5 de Sciences Po, et celle des classes préparatoires aux grandes écoles a connu une très légère baisse. Pour ce qui est des universités, on constate depuis trois ans un effet stock assez considérable à l'entrée du Master. Il y a de moins en moins d'admis ayant seulement une licence. S'accumulent donc chaque année des candidats qui se sont présentés en licence, en maîtrise, et de plus en plus au niveau du DEA ou du DESS. Ils connaissent bien les procédures, ont acquis une certaine maturité, et sont maintenant plus nombreux à l'entrée de Sciences Po. Le deuxième élément est que les épreuves écrites créent un biais qui favorise les littéraires, au détriment des diplômés d'écoles de gestion et d'écoles d'ingénieurs. L'épreuve d'ordre général les favorise et ils sont plus familiers de leur épreuve de spécialité, que ce soit une épreuve d'histoire ou une épreuve littéraire, alors que l'épreuve d'économie ou de note de synthèse est moins familière aux candidats scientifiques. Cela se traduit aujourd'hui par un net déséquilibre au profit des étudiants ayant un profil littéraire à l'entrée de Sciences Po : ils constituent 45% des admis en 2005, contre 15% pour ceux qui ont fait des études juridiques, 15% des études économiques ou ayant trait à l'entreprise, 10% de la science politique et seulement 9% pour des études scientifiques et 10% pour des formations diverses.

Deux séries de conclusions se dégagent de ces résultats. Pour le 1^{er} cycle, on peut constater que l'oral d'admission introduit en 2^{ème} année joue son rôle. L'oral permet une redistribution des candidats, notamment en montrant les qualités de candidats qui ont été classés parmi les derniers admissibles à l'écrit. La direction propose au Conseil de réfléchir à l'extension de cette épreuve à l'ensemble des procédures d'entrée en 1^{ère} année. Pour ce qui est du Master, il n'y a pas de révolution à accomplir, mais une série d'aménagements techniques pour mieux réaliser la diversité au sein du Master. Le premier concernerait la formation continue diplômante, qui attire trop peu de candidats. Dans le cadre d'un projet collectif, on a fait travailler des étudiants de formation continue sur un certain nombre de mesures permettant d'avoir davantage d'étudiants ayant une expérience professionnelle en Master. La première mesure serait de réduire le nombre d'années d'expérience professionnelle requises de cinq à

trois années. En effet, après cinq ans, les candidats possibles sont souvent dans une ascension professionnelle qu'ils ne souhaitent pas interrompre, et parfois dans une situation familiale qui rend difficile le retour aux études. Tout en abaissant ce seuil, il faudrait cependant continuer à être très exigeant sur ce que seraient ces trois années d'expérience professionnelle. En outre, on pourrait enrichir l'épreuve écrite d'ordre général, qui ne comporte aujourd'hui qu'un sujet, généralement très littéraire. On pourrait y introduire un sujet portant davantage sur l'actualité, ce qui serait moins discriminant pour des élèves n'ayant pas de formation aux humanités classiques. Toujours en ce qui concerne les épreuves d'entrée en Master, on pourrait agir sur l'épreuve de spécialité. On pourrait introduire une épreuve à contenu scientifique pour les étudiants venant d'écoles d'ingénieurs ou de préparations scientifiques. La note de synthèse, qui est aujourd'hui strictement réservée aux scientifiques, pourrait être ouverte aux autres candidats. Sciences Po a une forte capacité à expérimenter. L'Institut a aujourd'hui trois Masters en apprentissage : journalisme, ressources humaines et marketing. Le choix de l'apprentissage est un choix de raison pour les élèves qui souhaitent entrer sur le marché du travail dans les meilleures conditions. C'est un choix qui fait parfois peur aux élèves qui viennent de 1^{er} cycle, et dans l'ensemble des formations de Sciences Po, il n'est pas toujours lisible de l'extérieur. On pourrait expérimenter sur ces formations en apprentissage, en offrant, à côté de l'examen d'entrée tel qu'il existe aujourd'hui, une série d'épreuves qui accorderaient plus d'importance à l'épreuve orale ou à des mises en situation concrètes. C'est la préconisation des responsables de ces trois Masters en apprentissage, qui souhaiteraient des procédures d'admission plus souples, qui diversifieraient encore le profil des étudiants admis à Sciences Po.

b) Questions et observations

Gwenolé BUCK demande à quoi est due la courbe en montagnes russes de l'admission en CIEP.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a eu plusieurs facteurs. En 2004, les frais de dépôt de dossier ont augmenté. La procédure CIEP est très complexe à organiser parce que les dossiers sont lus intégralement, en fonction des zones géographiques, par la DAIE, et ce deux fois dans l'année. Ils font également l'objet d'une lecture par des jurys qui siègent parfois sur deux jours entiers, avec trois membres au sein de chaque jury. A titre de comparaison, à la LSE, les dossiers ne font l'objet que d'une seule lecture par une seule personne. L'augmentation des frais de retrait de dossier reflète la complexité de cette procédure de lectures multiples à Sciences Po. En outre, on a noté un fléchissement l'année de la réforme du Master. Cela a peut-être entraîné une certaine inquiétude ou encouragé les candidats à différer leur projet d'admission à Sciences Po.

Pascal ACHARD demande si l'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants non communautaires a également joué un rôle.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'il s'agissait certes d'une augmentation significative par rapport aux montants pratiqués auparavant à Sciences Po, mais que même à 5 000 euros par an, comparés aux autres universités internationales et même européennes, les montants des droits de scolarité à Sciences Po restent peu élevés.

Un élu étudiant demande quel pourcentage d'admis en 1^{er} cycle est entré par la procédure de droit commun. Il pense qu'il y a un éventuel risque de rupture d'égalité devant le concours.

Laurent BIGORGNE répond que 240 étudiants sur 595 ont été admis par l'examen par le CIEP.

Frank BARON revient sur la politique de recentrage sur l'admission en 1^{er} cycle par rapport à l'admission en Master. Il demande si la répartition entre les deux procédures constatée cette année va être maintenue ou si la direction envisage de poursuivre une baisse de la part des admissions en 4^{ème} année. Il trouverait cela regrettable, l'admission en 4^{ème} année étant un élément de diversité indispensable pour Sciences Po. Par ailleurs, il demande si on envisage un allègement des obligations de scolarité pour les étudiants salariés, notamment par le biais de la validation des acquis professionnels, et si on peut envisager un soutien financier pour certaines personnes. Enfin, en ce qui concerne le niveau linguistique en français des étudiants étrangers, il indique qu'il participe chaque

année à des exposés oraux et qu'il est assez surpris de constater que certains étudiants ont du mal à parler français, ce qui pose un problème d'évaluation. Il faut en effet faire la part des choses entre les difficultés liées à la maîtrise de la langue française et celles liées au degré d'acquisition des connaissances et des méthodes. L'intégration des étudiants étrangers dans la scolarité normale est une très bonne chose, mais il pense qu'il faudrait mettre en place des procédures d'évaluation et des enseignants spécifiques pour éviter d'avoir des étudiants qui sortent du Master en parlant à peine le français.

Laurent BIGORGNE répond qu'en ce qui concerne la répartition entre l'entrée en 1^{er} cycle et l'entrée en Master, Richard DESCOINGS avait indiqué à plusieurs reprises son souhait de passer de 40% en 1^{er} cycle / 60% en Master à une proportion inverse. Cet objectif est aujourd'hui atteint, avec environ 600 élèves admis en 1^{ère} année et 338 en 4^{ème} année. La direction ne souhaite pas aller au-delà, premièrement parce qu'il faut pouvoir assurer l'envoi en 3^{ème} année de ces élèves dans les meilleures conditions chez les partenaires internationaux de Sciences Po. Or si on souhaite continuer à laisser le choix aux élèves de leur destination en 3^{ème} année, il ne faut pas avoir un trop grand nombre d'étudiants en 1^{er} cycle. Aujourd'hui, plus de 80% des élèves ont leur premier, deuxième ou troisième choix sur six choix exprimés et sont satisfaits. En outre, Sciences Po tient à maintenir la richesse qui vient de la diversification du recrutement en Master, à la fois pour l'établissement et pour les élèves issus du 1^{er} cycle, qui gagnent à être mêlés à des étudiants ayant une autre expérience. Pour les mêmes raisons, il serait avantageux d'augmenter la part des étudiants salariés et ayant une expérience professionnelle en Master. Mais pour l'instant, à nombre d'étudiants constant, la direction ne souhaite pas aller au-delà de l'équilibre qui a été atteint cette année. Si le nombre d'étudiants venait à augmenter, il faudrait voir dans quelques années comment on continuerait à mener cette politique. Le soutien aux étudiants salariés, qui est inscrit à l'agenda d'un groupe de travail, ne peut pas trouver sa seule résolution à travers des plages horaires privilégiées et à travers des étalements de scolarité qui présentent le double effet pervers d'allonger la durée des études et de prendre sur le stage, qui est un élément déterminant dans le choix d'une réorientation professionnelle. Le soutien financier est une piste importante à explorer. Il faut arriver à convaincre davantage d'entreprises de s'investir, pour leurs propres cadres, sur des formules allégées qui préparent à la formation continue, afin de ne pas ghettoïser cette population. Chaque année, sur la vingtaine d'étudiants admis au titre de la formation continue diplômante, trop nombreux sont ceux qui viennent du secteur public. Ce sont de bons élèves, mais il y a trop peu de femmes et trop peu de représentants du secteur privé. Le fait de n'ouvrir cette formation qu'à des gens qui ont au moins cinq ans d'expérience professionnelle, à un moment où ils commencent à avoir des responsabilités dans l'entreprise et où il peut être plus dur, pour des raisons familiales, de se réinvestir dans des études, est un verrou sur lequel il faudra travailler. En ce qui concerne le niveau linguistique des étudiants étrangers, la double contrainte de la maîtrise du français et de la maîtrise des sciences sociales fait que l'on recrute nos candidats internationaux sur un segment très restreint. Il y a deux façons de l'élargir. La première est de réduire l'exigence de maîtrise du français, par exemple en ouvrant des programmes en anglais. C'est une bonne solution. Il n'est pas normal qu'en 1^{er} cycle, il n'y ait qu'un petit programme en anglais sur la connaissance de l'Europe. Il faudra développer ce type de programmes si on veut offrir une carte attrayante pour les étudiants internationaux. On peut aussi réduire l'exigence de maîtrise des sciences sociales. Un certain nombre de mentions du Master n'ont pas de pré-requis en sciences sociales et recrutent des étudiants, notamment chinois, sur la seule déterminante de la maîtrise du français. Pour un certain nombre de mentions, si on exige que les candidats aient fait 3 ou 4 ans d'études pluridisciplinaires et aient une bonne connaissance du français, on réduit considérablement les possibilités de recrutement. Par ailleurs, pour les étudiants internationaux qui sont déjà à Sciences Po, Laurent BIGORGNE et Richard COLLINS travaillent pour que l'on pousse jusqu'à six heures la charge horaire en petits groupes d'apprentissage du français pour un certain nombre d'élèves. Il souhaite également que l'on puisse travailler sur des semestres qui seraient entièrement destinés à l'enseignement du français pour les étudiants qui en ont besoin, le stage ayant lieu à un autre moment. Ces aménagements ne concerneraient que le Master. En 1^{er} cycle, Sciences Po n'est pas nécessairement maître de l'admission des élèves internationaux qui viennent à Sciences Po, puisqu'ils viennent dans le cadre d'échanges. Laurent BIGORGNE serait satisfait si le niveau des étudiants de Sciences Po envoyés dans des pays de langue anglaise, allemande ou espagnole était aussi bon que le niveau de français de

certaines étudiants étrangers à Sciences Po. Mais il n'est pas normal qu'au niveau du grand oral, lors des épreuves de diplôme, des difficultés linguistiques persistantes n'aient pas été résolues.

Gwenolé BUCK pense que le fait de donner des cours en anglais ne résoudra pas ce problème de niveau de langue en français. Il demande ce qui restera de la spécificité de Sciences Po si on commence à donner des cours en anglais à des étudiants étrangers. Il pense qu'il est préférable que la majorité des enseignements soient en français.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'il y a déjà des enseignements en anglais au sein du Master, et même un programme entièrement en anglais, le Master Of Public Affairs, soutenu par le ministère des Affaires étrangères. Il ne s'agit pas de donner l'ensemble des enseignements en anglais, mais d'offrir à un certain nombre d'étudiants étrangers qui ne viendraient pas à Sciences Po en raison de leur mauvaise connaissance du français l'opportunité d'y venir. Cela ne serait pas préjudiciable à l'établissement, surtout si cela permet d'ouvrir réciproquement des places à des étudiants français dans un certain nombre d'institutions internationales.

Frank BARON tient à distinguer le 1^{er} cycle du Master et précise que sa remarque portait sur le Master. Il faudrait réfléchir à des mécanismes d'alerte individualisés, au besoin en mobilisant les enseignants, pour éviter que des étudiants internationaux passent à travers les mailles du filet et arrivent au grand oral sans avoir un niveau de français suffisant. Si, au cours de la scolarité, les enseignants continuent à bien noter ces étudiants malgré leur faible niveau, ils ne leur rendent pas service et posent un véritable cas de conscience aux membres des jurys de grand oral.

Laurent BIGORGNE répond qu'à l'entrée en Master, les exigences de Sciences Po sont calquées sur les exigences de tests de pratique de la langue française. Mais cela ne suffit pas. Il est prévu de développer l'enseignement du français langue étrangère. Enfin, cette année, chaque élève de 1^{ère} année s'est vu proposer un test individualisé de maîtrise d'une langue étrangère à l'entrée du 1^{er} cycle. A la rentrée prochaine, on fera la même chose pour tous les élèves étrangers entrant en Master. On ne se contentera ni du test passé à l'étranger, ni du test de l'épreuve d'admission. Ainsi, si on repère qu'un certain nombre d'élèves ont des compétences trop faibles, on agira individuellement pour améliorer leur niveau.

Un membre de la Commission estime que le fait qu'il y ait des enseignements en langues étrangères au sein du Master recherche n'est pas choquant, mais pense qu'il y a trop d'anglais.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'un certain nombre d'enseignants de ce Master sont des professeurs invités, qui ne parlent pas français.

Gwenolé BUCK rappelle que le but de l'introduction d'un oral d'admission était de lutter contre les biais sociaux des épreuves écrites. Il demande si on pourrait faire des études pour voir si la composition sociologique des nouveaux admis a évolué depuis l'introduction des épreuves orales. Il faudrait aussi voir si l'augmentation des droits de scolarité a influencé la composition sociologique des admis à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faut attendre la fin de la campagne d'inscriptions à Sciences Po pour savoir quel est le taux de boursiers et quelle est son évolution par rapport aux années précédentes. La direction sera très attentive à ces données. En ce qui concerne la première question, à la suite d'une réunion récente avec Louis CHAUVEL sur la création d'un observatoire de la vie étudiante à Sciences Po, la direction a débloqué un poste d'ingénieur de recherche aux côtés de Louis Chauvel pour mettre en œuvre cet observatoire. Il y aura prochainement une réunion pour mettre au point le questionnaire qui sera envoyé aux étudiants de Sciences Po sur leurs conditions de vie et d'étude. Une des missions de Louis CHAUVEL au sein de l'observatoire, et grâce au poste d'ingénieur de recherche financé sur fonds propres, sera notamment de reprendre le travail qui avait été mené par le CEVIPOF il y a deux ans sur l'examen d'entrée et le recrutement à Sciences Po. Cela prendra du temps, mais la direction souhaite pérenniser ce type d'enquêtes. Le fait que Louis CHAUVEL y soit associé est le gage d'un suivi qualitatif et quantitatif très précis.

Frank BARON demande si l'examen d'entrée en 1^{ère} année est la seule procédure pour laquelle il n'y a pas d'épreuve orale. Il demande si l'instauration d'une telle épreuve est envisagée.

Laurent BIGORGNE confirme que c'est le cas. Il faudra réfléchir à la possibilité d'introduire un oral à l'entrée en 1^{ère} année. Pour avoir vu l'ensemble de ceux qui ont participé aux commissions d'oral pour l'entrée en 2^{ème} année et en Master, il n'a pas entendu dire que cet exercice était difficile ni qu'il était inutile. Mais il faut être prudents s'agissant d'élèves très jeunes. Il faudra donc réfléchir aux modalités de cet oral. On a mis une année à s'adapter à l'oral pour l'entrée en 2^{ème} année. Il faut voir maintenant si on peut mettre en place cet oral à l'entrée en 1^{ère} année, d'abord pour les mentions Très Bien, puis pour l'examen, ce qui pose un problème de calendrier puisque la rentrée a lieu début octobre. Mais le chantier est ouvert et la direction est très réceptive aux différentes suggestions.

II. PRESENTATION DE LA POLITIQUE DES LANGUES ETRANGERES A SCIENCES PO

a) Exposé

Richard COLLINS présente les chartes des niveaux de langues à Sciences Po. L'idée des chartes remonte à 2001, lorsque l'on a constaté qu'il existait une mention bilingue du diplôme de Sciences Po, mais qu'il n'existait aucun document permettant d'expliquer aux enseignants quelles étaient les compétences requises pour chaque niveau de langues. Les chartes expliquent en détail ce qui est attendu des étudiants et des enseignants pour chaque langue enseignée à Sciences Po et pour chaque niveau de langue. Elle donne un cadre pour l'ensemble des formations de langue et assure que toute formation en langue à Sciences Po répond à un cahier des charges précis et connu de tous. Pour élaborer ces chartes, Sciences Po a choisi comme document de référence le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui définit six niveaux de langues. Le but de cette initiative était de faire en sorte que chaque niveau ne contienne pas des étudiants de niveaux trop disparates, d'offrir un cadre pour les formations à l'oral et à l'écrit, de rendre plus transparents les résultats obtenus moyennant un bilan à mi-parcours pendant le semestre. Grâce à ce document, les étudiants savent à tout moment ce qui est attendu d'eux et les enseignants disposent d'un cadre de références très précis. Cela rend les choses très lisibles pour les étudiants, les enseignants et les partenaires internationaux de Sciences Po. Il souligne qu'en adoptant dès 2002, et sous une forme adaptée à ses enseignements, le Cadre européen commun de référence comme assise scientifique de sa progression linguistique, Sciences Po était clairement un précurseur de développements à venir et peut en être fière. Car en 2005 le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'adopter ce même Cadre européen comme référence linguistique et le TOEFL vient également d'aligner son évaluation de niveau sur la progression définie par le Cadre. Pour en revenir à la préoccupation exprimée par Frank BARON, il souligne que le fait que les compétences de communication requises à chaque stade d'apprentissage soient décrites en détail constitue une sauvegarde qui doit permettre d'éviter que des élèves n'ayant pas le niveau passent à travers les mailles du filet. Chaque note doit être justifiée de façon circonstanciée et doit être assortie de consignes pédagogiques qui permettent aux élèves d'améliorer leurs connaissances de la langue. Cela devrait permettre un réel progrès. Richard Collins n'écarte pas pour autant les préoccupations concernant le niveau de français des étudiants internationaux, mais pense que les chartes clarifient les choses ainsi qu'en témoigne le nombre croissant d'étudiants qui se diplôment avec un niveau avancé dans les deux langues. Cette démarche de qualité poursuivie au cours des quatre dernières années est complétée par la politique de recrutement des enseignants qui répond à deux critères : les enseignants sont de langue maternelle et ont une formation à la didactique de langue étrangère. Cette approche fondée sur l'encadrement des chartes et sur le profil de l'enseignant assure que les étudiants aient accès aux meilleures techniques d'enseignement des langues.

b) Questions et observations

Cécile FANDOS demande où en est la coordination avec les 1^{er} cycles délocalisés. Des étudiants lui ont dit que le niveau réel qu'ils avaient acquis en 1^{er} cycle n'était pas reconnu parce qu'ils avaient par exemple suivi une année de portugais, mais avaient fait plus d'heures que des étudiants ayant suivi une année à Paris. Ils avaient donc un niveau plus avancé mais étaient placés avec des étudiants ayant un niveau inférieur.

Richard COLLINS n'est pas informé de ce problème particulier mais il indique que Sciences Po reconnaît totalement les acquis des étudiants de ces cycles.

Cécile FANDOS demande si les modalités de reconnaissance de ces acquis sont assez précises. S'il s'agit juste de reconnaître le nombre d'années d'études, cela ne suffit pas.

Richard COLLINS répond que l'on ne considère pas le seul « kilométrage », mais les acquis réels des étudiants. Il fait remarquer que Sciences Po n'a aucun intérêt à placer des étudiants dans un niveau inférieur à leur niveau réel et souligne que le département des langues à Paris est tributaire des affectations de niveau effectuées par les campus en région et les respecte totalement.

Cécile FANDOS ignore comment se déroule le processus administratif. Mais elle a reçu le témoignage d'étudiants qui, lorsqu'ils sont venus à Paris, se sont retrouvés à faire des choses qu'ils avaient déjà faites en 1^{er} cycle, et qui étaient en cours avec des étudiants qui avaient un niveau très différent du leur.

Laurent BIGORGNE répond que si des étudiants ont ce problème, il est important qu'ils viennent immédiatement au département des langues pour demander une réévaluation de leur niveau. Chaque demande est prise en considération et résolue le plus vite possible.

Cécile FANDOS demande comment est organisée la coordination avec les cycles délocalisés, s'ils ont plus d'heures d'enseignements de langues.

Laurent BIGORGNE est d'accord avec Richard COLLINS sur le fait qu'il ne s'agit pas de compter les heures. Le fait d'avoir plus d'heures d'enseignement correspond à la volonté d'offrir une meilleure formation en langues. En ce qui concerne l'évaluation du niveau de langues et les classes où doivent se trouver les étudiants selon leur niveaux, l'équipe de direction agit. Des tableaux de correspondances arrivent des 1^{ers} cycles. Un coordinateur pédagogique présent sur chaque campus transmet ces tableaux à Richard COLLINS à la fin de chaque année. Chaque semestre, Richard COLLINS se rend au moins une fois sur chaque campus, ce qui lui permet de mesurer la qualité du corps enseignant en dehors de Paris. En début de semestre, chaque fois qu'un étudiant estime être dans un groupe qui ne correspond pas à son niveau, il doit contacter le département de langues et demander un réexamen de sa situation. Neuf fois sur dix, les étudiants qui le demandent sont placés dans un autre cours. Laurent BIGORGNE fait entièrement confiance aux étudiants pour savoir ce qui est dans leur intérêt, notamment en matière d'enseignement des langues.

Par ailleurs, il indique que dans l'anticipation de l'ouverture du 1^{er} cycle de Menton, on a réintroduit des cours de niveau 0 et 1 en arabe et en hébreu, ce qui correspondait à une demande des étudiants. Les langues enseignées à Sciences Po continuent d'être diversifiées. Les étudiants qui ont appris le tchèque, le hongrois ou le polonais à Dijon peuvent continuer à Paris. Comme ils sont encore en petit nombre, ces cours ont cinq ou six personnes en 4^{ème} et en 5^{ème} année, ce qui offre des conditions d'enseignement très favorables. Il y a une forte continuité des enseignements linguistiques du 1^{er} cycle au Master.

Gwenolé BUCK souligne que les étudiants n'ont malheureusement la possibilité de n'étudier que deux langues à Sciences Po. Beaucoup d'étudiants aimeraient pouvoir étudier une troisième langue. Il demande ce qui s'oppose aujourd'hui à cette possibilité : des raisons pédagogiques ou des raisons budgétaires ?

Richard COLLINS répond que le marché de travail exige la parfaite maîtrise de la langue anglaise à l'oral et à l'écrit et la maîtrise d'une deuxième langue choisie en fonction du projet professionnel. Avec la charge de travail considérable que connaissent les étudiants, il leur est difficile de parvenir à ce niveau de maîtrise de deux langues étrangères et d'acquérir un niveau suffisant dans une troisième langue s'ils débutent dans cette langue. Ils risquent de se disperser plutôt qu'autre chose.

Olivier STORCH souligne que les maîtres de conférence entendent souvent les étudiants leur dire qu'ils sont débordés. Une troisième langue ne faciliterait pas la situation.

Gwenolé BUCK pense que c'est aux élèves de voir s'ils peuvent supporter cette charge de travail supplémentaire.

Olivier STORCH répond que le corps enseignant a également un devoir collectif de ne pas entretenir les étudiants dans l'illusion de pouvoir faire autant de choses sans que leur scolarité en souffre. Il doivent acquérir des fondamentaux dans un certain nombre de matières importantes. S'ils ont la chance de gagner sur le temps de travail en langues étrangères, il peut être préférable de le réinvestir sur des matières qui sont tout autant indispensables pour leur scolarité.

Richard COLLINS ajoute qu'il ne devrait cependant pas être impossible de suivre une troisième langue étrangère à condition de bien maîtriser les deux premières langues étrangères, ce qui signifie un niveau 5 en LV1 et un niveau 4 déjà suivi en LV2.

Gwenolé BUCK fait remarquer que les chartes des niveaux de langues à Sciences Po donnent une plus grande sécurité aux étudiants. Quel que soit leur maître de conférence, ils savent à quoi s'attendre et ont la certitude qu'ils seront évalués sur un nombre suffisant et détaillé de travaux oraux et écrits.

III. PROCESSUS ET CALENDRIER DE LA RECONNAISSANCE DES GROUPEMENTS ASSOCIATIFS

a) Exposé

Gaëlle COUTANT indique que la procédure de reconnaissance des associations aura lieu de la mi-novembre à la fin novembre. Elle souligne l'intérêt de cette procédure, qui donne leur légitimité aux associations étudiantes de Sciences Po. Cela leur offre une grande liberté d'action et une liberté de ton qui fait de Sciences Po un lieu de débats. Elle indique qu'elle a été contactée plusieurs fois cette année par des responsables de la vie associative d'autres établissements d'enseignement supérieur qui cherchent à s'inspirer de la manière dont Sciences Po gère sa vie associative. En ce qui concerne la procédure cette année, les membres de la Commission ont reçu une note d'information présentant les différentes étapes, de la mise en ligne des formulaires de candidatures au recueil des soutiens en ligne et à la reconnaissance des associations. Elle tient à souligner le dispositif d'assurance concernant la vie associative mis en place pour la première fois cette année. Les associations étudiantes ne disposent d'une couverture d'assurance aussi extensive dans aucun autre établissement d'enseignement supérieur. Les associations sont maintenant couvertes pour l'ensemble de leurs activités associatives à Sciences Po mais aussi à l'extérieur. Les responsables associatifs, mais aussi toutes les personnes qui prennent part aux activités de l'association bénéficient de la couverture responsabilité civile et sinistres. Le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire comporte plus de détails sur ce point.

IV. PRESENTATION DU CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR SCIENCES PO AU PROFIT DES ETUDIANTS

a) Exposé

Aurélien KREJBICH présente les contrats d'assurance qui ont été conclus par Sciences Po auprès de la MAIF au bénéfice des étudiants et des différentes associations. L'idée était de constituer un véritable partenariat avec la compagnie d'assurance afin de pouvoir couvrir efficacement l'ensemble des activités des étudiants tout au long de leur scolarité à Sciences Po et de pouvoir les accompagner en toute sécurité, que ce soit dans le cadre de leur vie universitaire sur le campus, lors des stages et des séjours à l'étranger. L'idée était également de simplifier les démarches pour les étudiants, qui ne sont pas toujours familiers avec les assurances. Pour Sciences Po, cette démarche est un gage de sécurité. Pour cela, un dispositif très complet comportant un certain nombre de garanties a été mis en place. Il commence par présenter le dispositif au bénéfice des étudiants. Les étudiants, dont le seul critère de couverture est l'inscription sur les registres de l'IEP de Paris, sont titulaires de plein droit des garanties suivantes : la responsabilité civile, c'est-à-dire les dommages causés à des tiers, et l'indemnisation des dommages corporels renforcée, qui couvre tous les dommages physiques qu'une personne pourrait supporter dans le cadre de ses activités. Il faut préciser qu'à partir du moment où l'étudiant est en stage ou en séjour à l'étranger, cette couverture s'applique quelle que soit l'activité concernée, qu'elle soit universitaire ou personnelle. La troisième garantie, très importante, est le

rapatriement lorsque l'étudiant tombe malade ou a un accident alors qu'il est éloigné de son domicile habituel dans le cadre d'un stage ou d'un séjour à l'étranger.

Le deuxième volet des contrats d'assurance concerne les associations étudiantes. Pour Sciences Po, la MAIF a consenti à déroger à ses statuts et à couvrir les organismes à but politique et culturel, sous réserve de déposer les statuts auprès de la préfecture comme le stipule la loi de 1901 sur les associations. Le dispositif des garanties est assez complet. Les associations sont couvertes au titre de la responsabilité civile. Les présidents et responsables associatifs sont couverts au titre de leurs activités au sein du bureau. Les bénévoles qui participent aux activités de l'association sont également couverts, tout comme les personnes invitées et les intervenants extérieurs. Cela permet aux associations d'avoir une relative liberté dans les activités qu'elles organisent, avec un souci de simplifier les démarches pour les responsables associatifs. Les garanties acceptées sont plus larges que celles qui sont généralement accordées aux étudiants. Il y a notamment une couverture dommages aux biens des participants, qui est une garantie contre le vol et la détérioration des matériels utilisés par les associations dans le cadre de leurs activités, avec un plafond de 550 euros dans ce cas. La couverture des associations comporte également une indemnisation des dommages corporels renforcée, pour les personnes (pas nécessairement des étudiants de Sciences Po) participant à l'activité de l'association à un titre ou à un autre. Ces personnes bénéficieraient de la couverture dommages corporels et de la possibilité d'un rapatriement. Aurélien KREJBICH précise qu'il n'a pas communiqué ici la notice du contrat d'assurance de l'Association sportive de Sciences Po, pour laquelle un autre dispositif s'applique en raison de la nature particulière de ses activités.

On a malheureusement déjà eu l'occasion de voir ces garanties fonctionner cette année, pour une étudiante qui a été victime d'un grave accident de voiture à l'étranger. Elle a été prise en charge par Inter Mutuelles Assistance qui s'est occupé des soins sur place puis de son rapatriement en métropole. Inter Mutuelles Assistance a également pris en charge le déplacement de certains membres de sa famille à l'étranger. Le système fonctionne donc bien. Malheureusement, les cas dans lesquels il doit fonctionner sont généralement sérieux.

Le dispositif d'assurance étant relativement complexe, il a fallu concevoir des documents de communication à destination de l'ensemble des étudiants de Sciences Po. La direction travaille en étroite collaboration avec la MAIF pour définir une procédure efficace de gestion des sinistres et préparer des documents d'information clairs. Des notices récapitulant les différentes garanties accordées aux étudiants et aux associations de Sciences Po ont été préparées, ainsi qu'une petite carte format carte de crédit que les étudiants peuvent garder sur eux, avec le numéro du contrat d'assurance et les différents numéros de téléphone à appeler selon l'urgence de la situation. La procédure retenue est d'avoir un correspondant par type d'activité au sein de chaque direction de Sciences Po (DAIE, Direction de la scolarité, Sciences Po Avenir, etc...) pour assurer le relais pour tout ce qui touche les sinistres, ce qui permet d'avoir une bonne diffusion de l'information en interne. Pour ce qui est de la gestion des sinistres elle-même, l'étudiant doit en premier lieu se retourner vers l'assureur pour déclarer le sinistre. L'assureur ouvre un dossier et envoie un accusé de réception à Sciences Po, qui prend connaissance de la nature du sinistre. Pour les cas urgents de type accident ou rapatriement, la procédure va beaucoup plus vite et repose sur la confiance. Les étudiants vont directement vers la MAIF et il n'y a pas de filtre du côté de Sciences Po pour vérifier que telle personne est bénéficiaire des garanties. Pour expliquer plus en détail le fonctionnement des dispositifs d'assurance pour les étudiants et les associations, un guide pratique sera mis en ligne. C'est un dispositif très intéressant et peu d'établissements d'enseignement supérieur sont allés aussi loin dans la couverture et les garanties accordées à leurs étudiants.

b) Questions et observations

Un élu étudiant demande comment est financé ce dispositif.

Aurélien KREJBICH répond qu'il est intégralement payé par la FNSP.

Cécile FANDOS demande comment les choses se passaient avant.

Aurélien KREJBICH répond que la FNSP est assurée au titre de la responsabilité civile et n'a pas d'obligation de contracter des contrats d'assurance en lieu et place de ses étudiants. C'étaient donc les assurances individuelles des étudiants qui jouaient avant.

Laurent BIGORGNE ajoute que la direction avait le sentiment qu'il existait un vide juridique entre l'assurance de la FNSP, qui avait été souscrite à une époque où les séjours à l'étranger n'étaient pas obligatoires, et ce dont les étudiants pouvaient disposer à titre individuel. Plutôt que de se poser la question de savoir quelles étaient les obligations minimales de Sciences Po, la direction a choisi de voir quelles étaient ses obligations maximales. Il a donc été décidé d'assurer individuellement les élèves au titre de leur scolarité à Sciences Po et sur l'intégralité de la durée de leurs études, quelles que soient leurs activités dans le cadre de leur scolarité, ainsi que d'assurer les associations étudiantes. Il tient à saluer le travail d'Aurélien KREJBICH, dont la tâche était assez délicate. Ce travail s'est fait avec l'assistance d'un cabinet d'avocats. Sciences Po a finalement décidé, par effet d'opportunité mais aussi par conviction, de se rapprocher de l'assureur qui lui ressemblait le plus par sa vocation et ses missions.

Aurélien KREJBICH ajoute que si la Commission le souhaite, lorsque le système aura fonctionné pendant un certain temps, la MAIF tiendra à sa disposition des informations sur le type de problèmes que rencontrent les étudiants.

Un élu étudiant demande quel est le coût global de ce dispositif pour Sciences Po.

Aurélien KREJBICH répond qu'il est inscrit dans le budget. Il est de 80K euros par an.

Christian LARGER demande si ce dispositif comporte un volet concernant les enseignants.

Aurélien KREJBICH répond que d'autres garanties sont accordées aux salariés, aux enseignants, aux enseignants vacataires et aux stagiaires de la formation continue. Compte tenu du champ de compétences de la Commission paritaire, on ne lui a présenté que ce qui concernait spécifiquement les étudiants. Si les membres de la Commission le souhaitent, on pourra leur présenter une information sur ce point.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Un élu étudiant souhaite faire remonter les préoccupations des sites délocalisés, notamment celles de Poitiers. La première tient au fait que les élèves de Poitiers n'ont pas de photocopieuse à leur disposition et sont obligés de faire les photocopies en dehors de l'IEP. Il demande si on ne pourrait pas organiser un système de cartes de photocopieuses comme à Paris. Sur le même site, les prêts de livres se font seulement du jour au lendemain, ce qui est très court, alors que les prêts se font sur trois jours dans les autres cycles délocalisés. Par ailleurs, il souhaite savoir si le principe des « super » délégués élus par les autres délégués de conférence sera reconduit cette année et demande quel est l'intérêt de ce principe.

Nicolas BRACONNAY a cru comprendre que Sciences Po prépare depuis cette année à l'agrégation d'histoire. Il demande si c'est le cas, quelles sont les conditions exactes de cet enseignement et en quoi il est justifié à Sciences Po.

Cécile FANDOS fait remarquer qu'il existe un magasin de photocopieuses à 20 mètres des bâtiments du cycle de Poitiers. Il est vrai qu'il faut emprunter un ouvrage pour pouvoir le photocopier, mais ce n'est pas très gênant.

Laurent BIGORGNE ajoute que la mise en places de photocopieuses fonctionnant avec des cartes est coûteuse et qu'il faut trouver la bonne entreprise pour passer un contrat. Il ne pense pas que cela soit une priorité. Il rappelle que Poitiers est une ville universitaire et que les photocopieurs ne manquent pas. En ce qui concerne les prêts, la bibliothèque de Poitiers est prise en main par les élèves, sous l'autorité de Mireille FOMENKO et il a constaté que les choses marchent bien. C'est aux élèves, campus par campus, de déterminer le fonctionnement de leur bibliothèque. Si les élèves souhaitent revoir les conditions de prêt, ils pourront le faire. Il fait remarquer qu'un certain nombre de livres très spécialisés sur l'Amérique latine ne peuvent pas être perdus et font l'objet d'un grand soin. Cela peut

expliquer que Poitiers ait choisi un prêt de 24 heures, afin que tous les étudiants aient facilement accès aux ouvrages. En ce qui concerne les « super » délégués de conférence, chaque campus choisit les modalités en fonction du nombre d'élèves et de l'histoire de chaque campus.

L' élu étudiant indique qu'il parlait de Paris, où les délégués de conférence ont élu deux délégués. Cela lui pose problème. Il se demande quel est l'intérêt de ces « super » délégués, sachant que les syndicats étudiants existent et ont déjà une légitimité démocratique.

Laurent BIGORGNE répond qu'il se renseignera sur ce point. Il répond à Nicolas BRACONNAY que Sciences Po ne prépare pas à l'agrégation d'histoire. Mais Marc LAZAR et lui-même mènent une réflexion sur le devenir professionnel d'un certain nombre d'étudiants qui sont en Master de recherche mention histoire et théorie du politique. Un chargé de mission a travaillé sur cette question et a constaté que beaucoup se tournent vers l'agrégation d'histoire, souvent avec de nombreuses difficultés. Sciences Po a donc souhaité que ces étudiants bénéficient d'un accompagnement et ne soient pas seuls face à ce concours. Il ne s'agit pas d'une préparation, mais d'éléments d'accompagnement, notamment en géographie. Sciences Po ne créera de préparation à l'agrégation d'histoire que si on parvient à le faire avec un partenaire universitaire. L'Institut est donc en train de contacter des universités parisiennes pour discuter de cette éventualité. Il ajoute que l'accompagnement qui est actuellement proposé ne fait l'objet d'aucun droit de scolarité supplémentaire et que c'est une expérimentation.

Un élu étudiant demande des informations sur le campus de Menton.

Laurent BIGORGNE répond qu'un groupe de travail sera organisé pour faire un point sur la rentrée de ce 1^{er} cycle. Il souhaite que le directeur de cycle vienne en novembre ou en décembre pour présenter une communication sur la rentrée du cycle, qui n'aura lieu que le 31 octobre.

La séance est levée à 19h 45.